



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Formé pour vous épauler

Sept-Îles, 29 mars 2018

Me Marie-Andrée Denis-Boileau
Procureure
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones
et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès
600, avenue Centrale
Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête

Dossier : DS-0158-C

Maître Denis-Boileau,

Vous pouvez trouver ci-joint l'entièreté du dossier de Madame Alma Dominique-Mameamskum au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord. Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord est un organisme communautaire sans but lucratif qui a pour mission d'offrir aux personnes victimes ou témoins d'actes criminels, ainsi qu'à leurs proches, des services d'intervention psychosociojudiciaire et post-traumatique; d'information de base sur le processus judiciaire, les droits et les recours des victimes d'actes criminels; d'accompagnement professionnel de la personne victime dans le processus judiciaire ainsi que dans ses démarches auprès des organismes privés et publics; d'assistance technique nécessaire pour remplir différents formulaires; et d'orientation vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées. Ces services sont confidentiels et gratuits.

Le CAVAC Côte-Nord offre ses services aux victimes et aux témoins d'actes criminels ainsi qu'à leurs proches, et ce, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur origine ethnique et de leur intégrité physique. Ses services sont offerts pour tout genre de crime (par geste, menace ou omission contre sa personne ou contre ses biens), que l'auteur de l'acte criminel soit ou non : identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.

La philosophie d'intervention du Centre d'aide repose sur le respect et la dignité de la personne, de ses besoins, de sa capacité de gérer sa vie et de prendre des décisions qui la concernent. Ces interventions ayant pour objectif de favoriser la reprise d'autonomie. De plus,

Région de la Côte-Nord

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

652, avenue De Quen
Sept-Îles (Québec) G4R 2R5

(418) 962-2822 1 866 962-2822 (sans frais) (418) 962-0150 (télécopieur)
Courriel : cavaccotenord@globetrotter.net Site internet : www.cavac.qc.ca

Page 1 sur 4

notre intervention rapide permet de prévenir l'aggravation et la détérioration de l'état de la personne victime. L'intervention à court et moyen terme est celle utilisée au CAVAC, les personnes nécessitant une thérapie à long terme sont orientées vers les ressources appropriées.

Pour répondre adéquatement aux besoins diversifiés de sa clientèle, le CAVAC de la Côte-Nord compte sur l'expertise de 11 intervenants, dont 3 intervenants autochtones :

- ✓ [REDACTED] : siège social de Sept-Îles,
- ✓ [REDACTED] : siège social de Sept-Îles
- ✓ [REDACTED] : point de service de Pessamit (2 jours semaine) et de Baie-Comeau

En plus de ces derniers, il importe de souligner que les 8 autres intervenants allochtones du CAVAC Côte-Nord sont formés aux réalités autochtones notamment grâce à une formation provinciale du Réseau des CAVAC offerte par [REDACTED] du *Groupe de Recherche & D'Intervention Psychosociales en Milieu Autochtone* (GRIPMA). Fort de son expertise, le CAVAC Côte-Nord a offert à son tour du support clinique aux autres CAVAC du Québec tels que ceux du CAVAC Sapumijit (Nunavik) et du CAVAC cri, en plus de siéger sur le *Comité provincial CAVAC de Services aux communautés autochtones* en collaboration avec le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels et le Bureau des Affaires autochtones (MJQ).

Il est à noter que cette volonté d'adapter l'intervention au CAVAC de manière culturellement pertinente et sécurisante fait partie intégrante des valeurs du CAVAC Côte-Nord, et ce, depuis l'embauche de sa première intervenante autochtone quelques semaines avant l'ouverture officielle du Centre en 2001¹. À ce titre, le *Conseil d'administration* du Centre d'aide comprend depuis sa création au moins un représentant autochtone. Or, depuis 2005, le CAVAC bénéficie de 3 représentants autochtones sur son C.A. (un poste est présentement vacant).

Le CAVAC Côte-Nord couvre l'ensemble du territoire nord-côtier. Il possède actuellement 15 points de services dont : le siège social à Sept-Îles, un point de service à Baie-Comeau, un bureau dans les palais de justice (Sept-Îles et Baie-Comeau), un point de service à Pessamit ainsi que la couverture de la cour itinérante, selon le calendrier judiciaire, dans les endroits suivants : Blanc-Sablon/ St-Augustin, Natashquan, La Romaine, Havre-Saint-Pierre, Fermont, Schefferville/ Kawawachikamach, Port-Cartier et Forestville. Dans le but d'améliorer l'accessibilité aux services du CAVAC, ce dernier peut, sur demande, se déplacer dans les localités nord-côtières (dont les communautés autochtones) accessibles par la voie routière. Ces rencontres peuvent avoir lieu à domicile ou chez un partenaire (CISSS, etc.).

¹ Historiquement, ce poste provenait d'un projet-pilote du gouvernement fédéral dans le cadre du Fonds pour l'initiative sur les victimes d'actes criminels et était administré en partenariat avec l'Association Femmes Autochtones du Québec (FAQ).

Les dossiers du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord constituent des documents de nature confidentielle. Le CAVAC Côte-Nord est responsable des renseignements personnels qu'il a en sa possession. Par conséquent, s'il recueille et détient des renseignements personnels sur autrui, il doit préserver et assurer le caractère confidentiel de ces données.

En 2016-2017, mille trois cent soixante-quatre (1364) personnes victimes, témoins ou proches ont fait une demande de services au CAVAC Côte-Nord. De ce nombre, 25 % étaient d'origine autochtone, soit 347 personnes dont la plupart étaient issues de communautés innues. Ces personnes touchées par un acte criminel ont fait cette demande de service sur la base de la confidentialité du service offert au Centre d'aide. C'est sur cette base que se tisse le lien de confiance entre la personne victime qui requiert les services et les intervenants sociaux du CAVAC Côte-Nord et qui permet d'aider la personne à surmonter les conséquences de la victimisation. Par conséquent vous comprendrez que nous vous demandons de traiter les informations contenues dans le présent envoi avec toute la confidentialité nécessaire.

L'agente d'intervention au dossier est [REDACTED] qui est une Innu originaire de la communauté de [REDACTED]. Comme vous pourrez le constater à la lecture du dossier, lors du premier contact avec [REDACTED], [REDACTED] au dossier a précisé à [REDACTED] que la langue d'expression de Madame Dominique-Mameamskum était l'innue et qu'elle avait des difficultés à lire. Toutes les communications orales avec Madame Dominique-Mameamskum se sont donc déroulées en innu. L'intervenante au dossier a d'ailleurs servi d'interprète à plusieurs reprises. Les documents écrits pour le traitement du dossier de la cliente ont également été expliqués à celle-ci. Afin de soutenir et accompagner Madame Dominique-Mameamskum dans sa démarche, [REDACTED] s'est déplacée à Matimekush en dehors d'un terme de cour itinérante. Elle s'est également déplacée exceptionnellement à Québec lors de la rencontre au Palais de justice de Québec avec la procureure au dossier.

Voici la liste des documents joints :

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

En vous remerciant du soin que vous porterez à la confidentialité des informations contenues dans ce dossier, nous vous prions d'agréer, Maître Denis-Boileau, l'expression de nos sincères salutations.



Isabelle Fortin
Directrice générale